

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

MISSION PERMANENTE AUPRES DES NATIONS UNIES



لجمهورية الإسلامية الموريتانية

البعثة الدائمة لدى هيئة الأمم المتحدة

PRESS RELEASE

CONSEIL DE SECURITE

Débat public

« Les femmes, la paix et la sécurité »

Intervention

*de S. E. M. Abderrahim Ould Hadrami
Ambassadeur, Représentant Permanent
de la République Islamique de Mauritanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies*

New York, le 19 juin 2008

(Vérifier au prononcé)

Merci Monsieur le ~~Ministre~~ Président,

Je voudrai tout d'abord, vous féliciter pour avoir organisé cette importante réunion sous le thème: les femmes, la paix et la sécurité : la violence sexuelle dans les situations de conflit armé.

Je tiens également à féliciter la Secrétaire d'Etat Condoleeza Rice ainsi que les autres Ministres pour leurs brillantes interventions.

Je voudrai aussi féliciter M Sergjan Kerim, Président de l'Assemblée Générale et le Secrétaire Général Ban Ki-moon pour l'intérêt particulier qu'ils attachent à la lutte contre la violence sexuelle contre les femmes dans les conflits armés.

Monsieur le Président,

La présence d'un grand nombre de ministres de pays membres du Conseil de Sécurité, ce matin, témoigne de l'importance que le Conseil accorde à cette question. Car la violence sexuelle, pourrait à des degrés divers menacer la paix et la sécurité internationales.

A cet égard, je joins la voix de la délégation mauritanienne à celles qui l'ont précédé pour fustiger le traitement inhumain et dégradant infligées aux femmes à travers les violences sexuelles dans les conflits armés.

Malgré toutes les actions et initiatives prises par la Communauté internationale envers la promotion et la protection des droits de la femme, force est de constater que beaucoup de chemin reste encore à faire. La femme reste encore aujourd'hui victime d'une pratique abjecte, en l'occurrence la violence sexuelle.

Nous sommes contre toutes formes de violences contre les populations civiles innocentes, à fortiori quant il s'agit de femmes. L'Islam notre sainte religion, nous recommande de chérir et de protéger la femme qui est après tout la mère, la sœur, l'épouse, la fille, bref tout ce qu'il y a de plus cher dans la société humaine.

Les violences sexuelles contre les femmes exposent la société toute entière à de graves dangers : grossesses anticipées non désirées, infection par le virus du VIH/sida pour la mère et l'enfant, propagation de maladies sexuellement transmissibles, anéantissement moral des femmes victimes, répercussions sociales négatives endurées par les victimes etc...

Les statistiques montrent que dans les récents conflits armés, ce sont les populations civiles, c'est-à-dire non combattantes qui sont majoritairement les victimes. Les femmes qui sont les principales cibles de violences sexuelles dans ces conflits, constituent, avec les enfants, le plus grand nombre de victimes.

Face à ce phénomène honteux, la communauté internationale devra prendre toutes les mesures nécessaires pour y mettre un terme et adopter des mécanismes où la tolérance zéro est de rigueur pour les auteurs de ces crimes abominables contre les femmes, crimes, du reste non circonscrits à une seule région du monde.

Le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des femmes, fait un travail remarquable mais la persistance de viols contre les femmes dans les conflits armés a atteint un degré qui exige un renforcement des capacités du Bureau du Représentant Spécial notamment en ressources humaines, où la femme devra être au centre des choix à faire.

C'est pourquoi ma délégation estime que la proposition faite par Monsieur le Ministre de la Coopération au Développement du Royaume de Belgique de nommer une femme enquêtrice spéciale en charge des violences sexuelles est pertinente eu égard aux moyens efficaces d'éradication de cette pratique.

La femme devra également prendre une part active dans les opérations de maintien de la paix. Cette participation est actuellement limitée. Elle l'est encore plus à cause de la question de la langue.

Ainsi pour l'Unamid, il ne suffit de parler deux langues de travail des Nations Unies pour être recruté dans un poste de conseiller militaire.

Cette barrière linguistique devra sauter pour permettre aux femmes qui le souhaitent, ayant les qualifications requises et parlant, au moins deux langues de travail des Nations Unies, de pouvoir postuler à un poste au DPKO.

Je vous remercie.